



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 31778

### Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'intérieur de lui faire connaître son sentiment sur l'appréciation émise dans Le Figaro du 9 juin 1999 par un député socialiste du xviii<sup>e</sup> arrondissement de Paris selon laquelle il y a « une inefficacité actuelle de la police » à Paris. Afin de bien se faire comprendre des lecteurs, il ajoute : « Depuis quelques semaines, notre arrondissement est très sinistré par le trafic de drogue. »

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'action policière menée dans le dix-huitième arrondissement de la capitale en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants. Dans le cadre de la réforme de ses directions actives et afin de renforcer l'efficacité des interventions dans le domaine de la répression du trafic et de l'usage des stupéfiants, la préfecture de police a déconcentré ses moyens d'intervention en dotant la direction de la police urbaine de proximité de compétences dans ce domaine. Ainsi, les services de cette nouvelle direction sont chargés du contrôle et des surveillances des toxicomanes, réalisés d'initiative ou sur réquisition, sur la voie publique ou lieux assimilés (parties communes d'immeubles, transports en commun, lieux accessibles au public). Ils sont également compétents pour des affaires relatives à l'usage, à la détention et à la vente de produits stupéfiants (deal de rue). Par ailleurs, outre la brigade des stupéfiants chargée plus particulièrement des affaires relatives aux trafics organisés et aux réseaux, une section spécialisée dans la lutte d'initiative contre les stupéfiants a été mise en place dans chacune des trois divisions de la police judiciaire de la capitale. L'ensemble de ce dispositif va permettre d'accroître encore plus la mobilisation et l'action particulièrement soutenue menée par les services de police, notamment dans le dix-huitième arrondissement, en matière de lutte contre la toxicomanie et le trafic de produits stupéfiants. S'agissant de l'action policière menée sur cet arrondissement au cours des six premiers mois, 363 personnes ont été interpellées pour des faits d'infraction à la législation sur les stupéfiants. Les affaires les plus significatives réalisées au cours de ce premier semestre par les fonctionnaires de la brigade des stupéfiants ont abouti à l'interpellation de 4 fournisseurs, de 17 trafiquants, dont 1 récidiviste, de 4 revendeurs, de 3 usagers de crack. Ces services ont également procédé à la saisie de 1,4 kilogramme d'héroïne, 680 grammes de cocaïne et de 100 galettes de crack. Tout particulièrement sensibilisés aux problèmes rencontrés par les riverains des secteurs Goutte-d'Or, Château-Rouge et Chapelle, les services de police compétents ne relâcheront pas leurs efforts dans la lutte contre le trafic de stupéfiants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Tiberi](#)

**Circonscription :** Paris (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31778

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juin 1999, page 3755

**Réponse publiée le :** 23 août 1999, page 5084